



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 1er octobre 2018

Date de la convocation : 25 septembre 2018
Nombre de délégués en exercice : 49



Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Michel BERNOS, M. Françoise BESSONNEAU, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, M. Pierre CASABONNE, Mme Odile DENIS, M. Bernard DUPONT, M. Claude FERRATO, M. Philippe GARCIA, M. Emmanuel HANON, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT MATRAS, M. Didier LARRIEU, M. Patrice LAURENT, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Louis PERES, Mme Josy POUEYTO, M. Eric SAUBATTE, Mme Monique SEMAVOINE.

Délégués suppléants :

M. Patrick LOUSTALET, M. Claude BORDE-BAYLACQ, M. Jean-Jacques CERISERE.

Etaient représentés :

M. Laurent KELLER (pouvoir à Mme BESSONNEAU), M. David MIRANDE (pouvoir à M. LACRAMPE).

Etaient excusés : Mme Lydie ALTHAPÉ, M. Francis DOUX, Mme Annie HILD, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Christian LAINE, M. Christian ROCHÉ, M. Claude SERRES COUSINÉ, M. Dino FORTE, M. Charles PELANNE, M. Francis PEES, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, M. Claude SERRES COUSINE, M. Alain TREPEU.

Secrétaire de séance : M. Eric SAUBATTE

9- SOLIDARITE AU PROJET DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA BANQUE ALIMENTAIRE BEARN ET SOULE

Rapporteur : M. François BAYROU

Face à l'augmentation de personnes en grande fragilité économique et sociale, l'activité de la Banque Alimentaire est aujourd'hui essentielle pour l'accompagnement des populations les plus fragiles du Béarn et de la Soule.

La banque alimentaire Béarn et Soule collecte annuellement près de 1300 tonnes de denrées alimentaires qui sont par la suite distribuées à plus de 18 000 personnes accueillies au sein des 40 points de distribution du territoire. Le volume de denrées distribuées est équivalent annuellement à 2 millions de repas.

En raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, le volume de denrées récoltées et redistribuées chaque année a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années (591 tonnes en 2003 et 1166 tonnes en 2017).

Cette situation pose aujourd'hui de réels enjeux en terme de sécurité, d'hygiène et de stockage dans les locaux actuels de la banque alimentaire sis à Billère, non dimensionnés pour absorber de tels volumes.

L'utilisation du même espace pour le déchargement des denrées récoltées, la réalisation du premier tri, le stockage, la confection des colis et l'accueil des visiteurs pose des problèmes de sécurité pour les bénévoles et les salariés et bénéficiaires de l'association.

Face à ces problèmes, la banque alimentaire souhaite s'installer dans de nouveaux locaux dont elle assurera la réhabilitation pour l'exercice de son activité.

Le coût total du projet est estimé à 1,458 M€.

La banque alimentaire a sollicité un soutien auprès de tous les E.P.C.I. membres du Pays de Béarn.

L'espace de dialogue et de coopération du Pôle Métropolitain a permis de définir de façon concertée, cohérente et solidaire les modalités de soutien de tous les EPCI pour la réalisation du projet de nouveaux locaux pour la Banque Alimentaire.

Il vous appartient de bien vouloir :

1 – Prendre connaissance du nouveau projet de la banque alimentaire Béarn et Soule

2 – De reconnaître cette action d'intérêt métropolitain

3 – D'autoriser le président de la banque alimentaire à solliciter chaque EPCI membre de son intention de soutien, selon la répartition ci-après :

- Communauté de Communes Lacq Orthez	12 468,91 €
- Communauté de Communes Nord Est Béarn	6 370,98 €
- Communauté de Communes des Luys en Béarn	4 459,68 €
- Communauté de Communes Béarn des Gaves	3 549,54 €
- Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau	2 275,35 €
- Communauté de Communes du Haut Béarn	6 370,98 €
- Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	642 050,00 €

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



Le Président
François BAYROU